

toutes leurs peines.—Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort. — Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.”

D. L'Apostolat de la Prière, en consacrant aux intérêts du Cœur de Jésus le bénéfice de toutes prières, nous défend donc de prier quelquefois pour nos besoins spéciaux et pour les intérêts que le devoir ou la charité nous recommande en particulier ?

R. Non certes, il ne nous le défend point ; au contraire, nos prières alors auront d'autant plus de poids auprès de Notre-Seigneur qu'il sera, pour ainsi dire, notre débiteur. — Mais dans ce cas encore, quand nous désirons des grâces particulières, quelles qu'elles soient, pour nous ou pour des personnes déterminées, le moyen le plus sûr de les obtenir serait de redoubler de ferveur à prier pour les intérêts du Cœur de Jésus.

D. Pourquoi ?

R. Parce que toutes les grâces réellement utiles à nous et aux nôtres faisant partie des intérêts du Cœur infiniment aimant de Jésus, il se fera un bonheur de satisfaire à la fois ses intérêts et les nôtres, et de récompenser notre dévouement en nous appliquant au centuple les fruits de notre apostolat. Ce sera, en quelque manière, imiter les bateliers dont parle saint François de Sales, qui arrivent au port en lui tournant le dos pour mieux ramer.

J. TISSOT,

Missionnaire de Saint-François de Sales.

JUBILÉ EXTRAORDINAIRE.

L'Osservatore Romano a reçu du cardinal-vicaire le rescrit pontifical qui suit :

“ Du Vatican, aux premières vêpres du St. Rosaire, le 3 oct. 1885.

“ Sa Sainteté le Pape Léon XIII, voulant pourvoir à ces temps exceptionnels par des secours exceptionnels de religieuse piété, a décidé d'accorder pour l'année prochaine au monde catholique un Jubilé extraordinaire.

“ Sa Sainteté voulant placer sous le patronage de la Reine des Cieux le succès d'une si grande grâce, en donne la première nouvelle à l'heure où l'Eglise commence à l'honorer sous le glorieux titre de la Vierge du Rosaire.

“ Tous les fidèles de l'univers, spécialement les prédicateurs, les associés de la confrérie du Rosaire, ainsi que les divers ordres du Séraphique Patriarche (la fête du Rosaire coïncidant cette année avec celle de saint François), salueront avec joie cette nouvelle et se prépareront dès à présent à en profiter effectivement à l'époque fixée.

“ L. M., cardinal-vicaire.”